

PROTÉGEZ VOTRE INVESTISSEMENT ET VEILLEZ SUR VOS PROCHES!

PRÉPAREZ VOTRE TESTAMENT AUJOURD'HUI

Le testament constitue la meilleure façon pour assurer la succession ordonnée et fiscalement avantageuse des biens et des entreprises familiales. C'est un outil servant à prévoir qui héritera de vos biens et dans quelle proportion.

DÉCÉDER SANS TESTAMENT!

- ✓ Les conjoints de fait n'héritent pas l'un de l'autre, peu importe la durée de leur relation, sans des dispositions expresses et claires au testament.
- ✓ Votre conjoint(e) pourrait potentiellement se retrouver copropriétaire de la maison avec la belle-famille ce qui pourrait causer des disputes!
- ✓ Tous les héritiers seront coliquidateurs et devront assumer la responsabilité de la succession ensemble ; une procédure devant notaire sera nécessaire pour nommer qu'un seul liquidateur.
- ✓ Un testament non-notarié est susceptible d'être contesté, impliquant des délais et des coûts judiciaires supplémentaires.

Le TESTAMENT vous permet de :

- ✓ Désigner une personne de confiance à titre d'exécuteur testamentaire pour régler votre succession;
- ✓ Décider qui gardera votre maison et vos biens;
- ✓ Choisir des modalités de remise quant à la part successorale de chacun des héritiers, incluant l'âge auquel vos enfants pourront y avoir accès;
- ✓ Préciser qui devrait ou ne devrait pas hériter de vos effets personnels (bijoux, véhicules, argent, etc.)
- ✓ Réduire l'impôt sur vos biens à votre décès;
- ✓ Laisser des instructions en vue de votre cérémonie de fin de vie;
- ✓ Réduire l'impôt sur vos biens à votre décès;

Pour toutes informations ou besoin de consultation d'un notaire, veuillez communiquer avec les membres EPB à l'adresse suivante :

[**epbqm@iicanada.net**](mailto:epbqm@iicanada.net)

PROTECT YOUR INVESTMENT AND LOOK AFTER YOUR LOVED ONES!

PREPARE YOUR WILL TODAY!

Proper estate planning and administration is vital to ensure the orderly and tax efficient succession of family assets and businesses. In addition to the liquidator, it is also possible to plan who will take care of your children and who will administer their property if case of death.

Although, the absence of a will can have serious consequences for your loved ones.

Dying WITHOUT A WILL!

- ✓ Without express and clear provisions in a will, common-law partners do not inherit from each other, no matter the length of their relationship.
- ✓ Your spouse could potentially end up as co-owner of the house with the in-laws, which could cause arguments!
- ✓ All the heirs will be co-liquidators and will assume responsibility for the succession together; proceedings before a notary will be necessary to appoint only one liquidator.
- ✓ A non-notarial will is more likely to be contested, involving additional delays and legal costs.

A WILL allows you to:

- ✓ Decide who will inherit your house, assets and personal belongings (jewelry, vehicles, money, etc.).
- ✓ Shield your estate from excessive taxation.
- ✓ Appoint a trusted person as your liquidator to settle your estate.
- ✓ Leave instructions for your end of life ceremony.
- ✓ Avoid a complicated and possibly conflictual situation for your loved ones as well as additional costs!

For any information or need to consult a notary, please contact the EPB members at the following address:

epbqm@iicanada.net